



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 33027

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les réseaux d'aides spécialisées en milieu rural. Les réseaux d'aides spécialisées en milieu rural contribuent à lutter efficacement contre l'échec scolaire. Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les rééducateurs de ces réseaux rencontrent des difficultés croissantes. Compte tenu du nécessaire nombre de déplacements pour assurer le bon déroulement de leur mission en milieu rural, les frais de déplacements alloués ne permettent pas de couvrir les frais engagés. Cette situation se traduit par un désintérêt croissant pour ces postes. Aussi, connaissant son attachement à lutter contre l'échec scolaire et à garantir l'égalité des chances, il apparaît important de mener une réflexion sur l'adaptation des moyens dont disposent les réseaux d'aides spécialisées en milieu rural. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33027

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4382

Question retirée le : 29 novembre 1999 (Retrait pour cause de question identique)